

Séance du mardi 9 avril 2019 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
Présents :	M. Michel	BASSE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusés :	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	M. Michel	STALDER	Adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 5 et 26 février 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2018
5. Création d'une commission ad hoc « Antenne relais terrain voirie »
6. Crédit de réalisation pour l'implantation d'écopoints CHF 995'000.- (délibération)
7. Crédit de réalisation pour l'élargissement de la route de Valavran, l'ajout d'un collecteur, la suppression de l'éclairage public et l'élagage de CHF 400'000.- (délibération)
8. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 300'000.- (délibération)
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
12. Huis clos (naturalisations)



Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h35 et salue l'assemblée ainsi que l'unique personne présente dans le public.

Elle aborde directement l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des 5 et 26 février 2019

S'agissant du procès-verbal du 5 février 2019, Mme STALDER demande de modifier le texte p. 393, 4^e § avant la fin de l'intervention de M. BAUMGARTNER au sujet de l'analyse des chênes, comme suit « ...sces derniers... ».

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Le procès-verbal du 5 février 2019 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

S'agissant du procès-verbal du 26 février 2019, M. SCHMULOWITZ demande de modifier le texte p. 403, §9, comme suit : « pour conclure, j'ajouterai que c'est l'achat... ».

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Le procès-verbal du 26 février 2019 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente transmet les communications du Conseil municipal.

Droit d'opposition à la décision de l'AG de l'ACG

L'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a approuvé, le 21 novembre 2018, la participation du Fonds intercommunal à l'octroi à la Ville de Genève d'une subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre. Elle suppose que ce document est disponible sur CMNet.

M. HONEGGER informe que le Conseil municipal peut signifier son refus. Mme PITTELOUD répond que le droit d'opposition est échu.

Sortie du Conseil municipal

La sortie du 25 mai emmènera les conseillers municipaux dans l'Oberland bernois. Le programme complet sera communiqué ultérieurement.

3. Communications de la Mairie

➤ **M. HONEGGER**

• **Creux-de-Genthod**

Le Conseil municipal a voté, le 26 février dernier, une délibération relative au crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux-de-Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.-. Le Service des votations et des élections a informé la Mairie en date du 1^{er} avril qu'il avait approuvé la formule de récolte des signatures pour un référendum contre cette délibération. Les référendaires ont jusqu'au 16 avril pour récolter les 285 signatures nécessaires et valables.

➤ **M. BAUMGARTNER**

• **Elagage d'arbres par les SIG**

La Mairie a reçu un courrier des Services industriels de Genève (SIG) :

« Dans le cadre de notre contrat d'entretien de votre parc d'éclairage, nous vous informons que nous allons procéder à l'élagage des arbres dont les branches gênent le bon fonctionnement des luminaires. Cette prestation est comprise dans votre forfait annuel ; vous ne recevrez donc pas de facture pour ces travaux. L'exécution de ce travail se fera dans tout le secteur, qui comprend 21 communes, surtout de la rive droite, entre le 15 avril et le 15 juillet. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise Stomo sàrl de Bernex. »

4. Présentation des comptes 2018

M. HONEGGER présente ici les comptes de l'exercice passé, et annonce d'emblée que les nouvelles sont bonnes.

Cet exercice est le premier dont le cycle budgétaire entier est élaboré sous l'angle de MCH2. Des annexes détaillées accompagneront les comptes et seront présentées en commission des Finances. Une vision financière plus précise nécessite un retraitement des postes au bilan, qui n'a toutefois aucun impact sur le compte de résultat. Ces changements rendent difficiles la comparaison avec l'exercice précédent.

Le compte de résultat est présenté à trois niveaux : résultat d'exploitation (fonctionnement), résultat financier (patrimoine financier), et résultat extraordinaire (amortissements extraordinaires). Davantage de détails seront fournis pour la commission des Finances qui se réunira le 30 avril.

En 2018, les charges de fonctionnement se sont élevées à CHF 8'573'633.- (contre CHF 10'657'000.- en 2017). Dans ce montant sont incluses une participation de CHF 1'316'161.- (CHF 1'242'237.-) à la péréquation et des provisions de CHF -134'574.- (CHF 2'127'963.-) pour les impôts des dernières années (projections de l'administration fiscales trop optimistes). Les amortissements obligatoires sont de CHF 1'552'221.- (CHF 1'713'800.-), et les amortissements supplémentaires, de CHF 1'281'016.- (CHF 1'088'519.-), amenant le total des charges à CHF 11'406'870.- pour cet exercice (CHF 13'459'319.- en 2017).

En 2018, les recettes fiscales se sont élevées à CHF 9'455'539.- (CHF 16'473'719.- en 2017, une rentrée exceptionnelle probablement due à un rattrapage), soit CHF 9'806'078.- (CHF 15'722'511.-) pour les personnes physiques, et CHF -350'539.- (CHF 737'970.-) pour les personnes morales. Ce montant négatif, que la Commune doit rendre, s'explique par le droit des entreprises à compenser les pertes des exercices précédents. Les autres recettes, stables, s'élèvent à CHF 2'285'335.- (CHF 2'297'283.-), et il faut ajouter une augmentation de CHF 935'969.- de la valeur d'actions BCGE (rien en 2017). Le total des revenus est de CHF 12'676'843.- en 2018 (CHF 18'771'002.- en 2017).

Le résultat intermédiaire est donc de CHF 1'269'973.- (CHF 5'311'683.-). Le résultat montre un bénéfice de CHF 1'269'973.- (CHF 311'683.- seulement en 2017, en raison d'une provision de CHF 5'000'000.- consentie par le Service de surveillance des communes pour la péréquation 2019).

Les revenus hors impôts sont constitués de loyers, locations, ventes, dividendes, redevances, Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), et divers. Ils s'élèvent à CHF 2'285'335.- en 2018 contre CHF 2'297'284.- en 2017, soit une augmentation de 33% depuis 2013. A noter que ces revenus ne sont pas tous pris en compte pour le calcul de la capacité financière. Ils ne sont pas nets.

Un tableau montre que la maîtrise du budget est effective, avec des dépassements de CHF 27'647.15 seulement pour 2018.

Parmi les éléments exceptionnels de 2018, on note le vote d'un crédit de CHF 3'000'000.- pour l'immeuble du 4, route de Malagny (CHF 65'694.- dépensés en 2018), le vote d'un crédit de CHF 4'150'000.- pour le centre de voirie (CHF 306'569.- dépensés en 2018), des impôts négatifs sur les personnes morales (correctif de CHF -893'975.- sur les années passées), une provision CHF 153'610.- au bilan pour la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève en faveur du GIAP, et des actions BCGE réévaluées au cours du marché générant une recette exceptionnelle de CHF 935'969.- (écriture comptable).

Les liquidités de la Commune s'élèvent à 27 millions de francs répartis dans les comptes CCP, BCGE, Migros, Raiffeisen, Raiffeisen course d'école, Raiffeisen ex. Bienfaisance, compte courant à l'Etat. Un compte a été ouvert à l'UBS pour éviter des impôts négatifs annoncés par la Raiffeisen. La situation est globalement « confortable ».

Les subventions aux groupements intercommunaux sont les suivantes : crèche CHF 384'894.- ; Vigne-Blanche CHF 133'857.-, Stade Marc-Burdet CHF 55'000.- (remboursement luminaires CHF 6'467.-) ; ORPC Valavran CHF 37'616.- ; compostage de la rive droite du Lac (GICORD) : aucune subvention versée.

Le résultat de l'exercice 2018 est de CHF 1'269'973.-.

M. HONEGGER a terminé sa présentation et recommande le renvoi de ces comptes en commission des Finances.

Nouvelle présentation MCH2 du Compte de résultat à 3 niveaux

Description	Budget 2018	Comptes 2018	
Charges d'exploitation	10 587 032.00	9 309 458.01	
30 Charges de personnel	1 824 400.00	1 728 541.50	
31 Charges de biens et services	3 567 200.00	2 610 391.91	
33 Amortissements PA	1 401 321.00	1 395 231.42	
36 Charges de transfert	3 762 095.00	3 566 543.18	
37 Subventions redistribuées	32 016.00	8 750.00	
Revenus d'exploitation	9 769 816.00-	9 897 386.83-	
40 Revenus fiscaux	9 404 600.00-	9 447 875.05-	
41 Patentes et concessions	500.00-		
42 Taxes	197 700.00-	277 664.56-	
45 Prélèvements sur les fonds spéciaux	22 000.00-	17 533.77-	
46 Revenus de transfert	113 000.00-	145 563.45-	
47 Subventions à redistribuer	32 016.00-	8 750.00-	
Résultat d'exploitation	817 216.00	587 928.82-	1^{er} niveau
34 Charges financières	820 015.00	816 396.19	
44 Revenus financiers	1 722 100.00-	2 779 456.55-	
Résultat financier	902 085.00-	1 963 060.36-	2^{ème} niveau
RESULTAT OPERATIONNEL	84 869.00-	2 550 989.18-	
38 Charges extraordinaires	1 281 016.00	1 281 016.00	
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	1 281 016.00	1 281 016.00	3^{ème} niveau
RESULTAT TOTAL	1 196 147.00	1 269 973.18-	

Comparaison 2017-2018

	2017	2018
Charges de fonctionnement <i>inclus péréquation</i> <i>inclus provision impôts des dernières années</i>	10'657'000 (1'242'237) (2'127'963)	8'573'633 (1'316'161) (-134'574)
Amortissements obligatoires	1'713'800	1'552'221
Amortissement supplémentaire	1'088'519	1'281'016
TOTAL DES CHARGES	13'459'319	11'406'870

Comparaison 2017-2018

	2017	2018
Charges de fonctionnement <i>inclus péréquation</i> <i>inclus provision impôts des dernières années</i>	10'657'000 (1'242'237) (2'127'963)	8'573'633 (1'316'161) (-134'574)
Amortissements obligatoires	1'713'800	1'552'221
Amortissement supplémentaire	1'088'519	1'281'016
TOTAL DES CHARGES	13'459'319	11'406'870
Impôts <i>inclus PP</i> <i>inclus PM</i>	16'473'719 (15'722'511) (737'970)	9'455'539 (9'806'078) (-350'539)
Autres recettes	2'297'283	2'285'335
Actions BCGE PF selon cours		935'969
TOTAL DES REVENUS	18'771'002	12'676'843

Comparaison 2017-2018

	2017	2018
Charges de fonctionnement <i>inclus péréquation</i> <i>inclus provision impôts des dernières années</i>	10'657'000 (1'242'237) (2'127'963)	8'573'633 (1'316'161) (-134'574)
Amortissements obligatoires	1'713'800	1'552'221
Amortissement supplémentaire	1'088'519	1'281'016
TOTAL DES CHARGES	13'459'319	11'406'870
Impôts <i>inclus PP</i> <i>inclus PM</i>	16'473'719 (15'722'511) (737'970)	9'455'539 (9'806'078) (-350'539)
Autres recettes	2'297'283	2'285'335
Actions BCGE PF selon cours		935'969
TOTAL DES REVENUS	18'771'002	12'676'843
Résultat intermédiaire	5'311'683	1'269'973
Provision péréquation 2019	5'000'000	
RESULTAT (bénéfice)	311'683	1'269'973

Revenus hors impôts

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Loyers, locations, ventes, dividendes, redevances, FIA, divers	1'713'152	1'796'991	1'927'306	2'095'325	2'297'284	2'285'335

+33%

Ces revenus ne sont pas tous pris en compte pour le calcul de la capacité financière

Lignes de dépassement 2018

Fonction	Désignation fonction	Nature	Libellés	Budget total	Solde	Ecart +
02	Services généraux	36	ACG	53 339.00	53 772.40	433.40-
11	Sécurité publique	36	Contrôleurs stationnement	38 000.00	43 299.00	5 299.00-
16	Défense	36	PCI Tuilerie	40 624.00	42 688.50	2 064.50-
34	Sports et loisirs	36	Vigne Blanche	341 550.00	342 747.10	1 197.10-
53	Vieillesse et survivants	31	Aînés	30 000.00	32 934.60	2 934.60-
62	Transports publics	31	Entretien abris bus	61 000.00	64 883.16	3 883.16-
62	Transports publics	36	Abonnement TPG	52 951.00	57 627.33	4 676.33-
62	Transports publics	37	Mobilité douce	5 000.00	8 750.00	3 750.00-
91	Impôts	36	Frais de perception impôts	285 000.00	286 763.16	1 763.16-
96	Administration de la fortune	31	Frais bancaires	2 000.00	3 645.90	1 645.90-
					total:	27 647.15-

Eléments exceptionnels en 2018

04.12.18. Malagny: vote d'un crédit de 3'000'000.-
Dépense 2018: Fr. 65'694.-

10.04.18. Centre voirie: vote d'un crédit de 4'150'000.-
Dépense 2018: Fr. 306'569.-

Impôts PM négatif: correctif sur années passées: Fr. -893'975

Au bilan, provision pour le Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève en faveur du GIAP: Fr. 153'610.-

Actions BCGE réévaluées au cours du marché: recette exceptionnelle de Fr. 935'969.- (écriture comptable)

Inventaire des liquidités

En KCHF	2015	2016	2017	2018
CCP	9'938	4'307	3'428	4'513
BCGE	5'028	3'439	2'400	4'442
Migros		3'000	5'000	4'999
Raiffeisen 1	9'979	11'878	9'878	9'978
Raiffeisen 2	50	50	33	17
Raiffeisen 3	312	312	312	312
Compte courant ETAT	-3'686	620	3'961	2'739
Total des liquidités	21'621	23'606	25'012	27'000

Subventions aux groupements intercommunaux

- Crèche
Subvention en faveur du GIBC: CHF 384'894
- Vigne-Blanche
Subvention en faveur du GIVB: CHF 133'857
- Stade Marc-Burdet
Subvention en faveur du GISMB: CHF 55'000 ./.. Rbt lumineaires 6'467
- ORPC Valavran
Subvention en faveur de l'ORPC: CHF 37'616
- GI de compostage de la Rive-droite du Lac (GICORD)
aucune subvention versée

La Présidente ouvre un temps de questions

Mme UDRY demande des précisions sur les impôts négatifs des personnes morales. M. HONEGGER répond que les entreprises qui ont essuyé des pertes durant l'exercice précédent ont la possibilité de les reporter sur l'exercice suivant. Ce montant sera déduit des prochaines recettes fiscales.

Mme PITTELOUD demande si cela signifie que les personnes morales n'ont rien payé en 2018. M. HONEGGER répond qu'une ou deux entreprises importantes sur la commune ont probablement pu bénéficier de cette possibilité.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente procède au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

le renvoi du projet de comptes 2018 en commission des Finances.

M. HONEGGER annonce que les comptes seront transmis aux conseillers municipaux lundi dans la journée.

5. Création d'une commission ad hoc « Antenne relais terrain voirie »

Mme PITTELOUD rappelle que lors de la dernière séance en date de la commission Aménagement du Territoire et Mobilité, un projet d'installation d'une antenne relais sur le terrain voirie a été présenté par une société suisse. Les commissaires ont émis le souhait qu'une commission ad hoc de personnes intéressées soit créée par le Conseil municipal pour traiter de ce sujet sensible. Cette commission n'a pas fait de recommandation quant au nombre de membres.

La Présidente demande s'il y a des questions.

M. GUEX demande de préciser quel serait le but de la commission ad hoc. Mme PITTELOUD répond qu'il s'agirait de réfléchir à l'opportunité de signer un contrat de 20 ans avec la société qui implanterait cette antenne. L'aval du Conseil municipal est requis pour ce contrat, la Mairie ne pouvant engager la Commune que pour une durée maximale de 12 ans.

M. GUEX demande si cette antenne relais est de type 5G. Mme PITTELOUD répond que la société a en effet annoncé que cette antenne disposerait « à un moment ou un autre » d'une technologie 5G.

M. SCHMULOWITZ demande si une réponse rapide est requise. Il observe le débat public en cours au sujet de cette technologie, à laquelle une majorité de voix s'oppose. Il faut donc être attentif à cette problématique. M. BAUMGARTNER indique que le canton de Vaud a, ce jour même, refusé l'installation de ce type d'antennes sur son territoire avant qu'une étude d'impact sur la santé soit effectuée. Mme PITTELOUD répond que la commission Aménagement du Territoire a clairement pris le parti de ne pas articuler de réponse rapide. Elle signifie qu'un poteau sera installé pour cette antenne. L'importance du sujet a poussé la commission à ouvrir le débat aux diverses sensibilités au sein du Conseil municipal, notamment aux personnes qui pourraient apporter des éléments supplémentaires.

Mme VIZCAINO observe qu'à ce jour les éléments de réponse techniques sont attendus par les cantons. Elle se demande si la création de cette commission n'est pas trop précoce.

Mme PITTELOUD répond que la commission Aménagement du Territoire ne souhaite pas se prononcer sur ce sujet qu'elle juge trop sensible. Il n'est pas demandé à la commission ad hoc de répondre rapidement. Ce sera à elle de juger de la temporalité de cette réponse.

M. SANOU rappelle que la commission Aménagement du Territoire a spécifié que la commission ad hoc devait se renseigner auprès du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) ; il s'agit donc en effet d'un travail de longue haleine.

M. GUEx estime, comme Mme VIZCAINO, qu'il est préférable d'attendre la communication de la Confédération, attendue d'ici à un mois ou plus. La commission ad hoc pourrait ainsi être créée ultérieurement. Mme PITTELOUD répond que l'on peut en effet reprendre la question dans un mois ou plus lorsque les informations seront connues.

Après un court échange, la Présidente propose donc de voter.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

le report de la création d'une commission ad hoc au sujet d'une antenne relais 5G jusqu'au rapport de la Confédération sur le sujet.

M. HONEGGER souligne que si cette proposition est traitée ce soir, c'est qu'une offre d'implantation a été adressée à la Commune. Il faut savoir que tout propriétaire pourrait déposer pour une implantation de ce type une requête en autorisation de construire qui suivrait la procédure classique. Mme MUTILLOD se demande bien qui souhaiterait voir planter une telle installation sur son terrain.

6. Crédit de réalisation pour l'implantation d'écopoints CHF 995'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. GUEx souhaite prendre la parole en tant que président de la commission Environnement, qui traite le sujet depuis 2016. Il propose de reporter cet investissement à la fin de la phase test demandée à plusieurs reprises mais encore à réaliser, lorsque les conclusions du test seront connues.

Mme MUTILLOD indique qu'en date du 26 mars la commission des Finances s'est déjà prononcée à l'unanimité pour ce report, d'où la surprise de voir ce point à l'ordre du jour de ce soir.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

de reporter cette délibération après la phase test demandée par les commissions Environnement et des Finances et ses conclusions.

7. Crédit de réalisation pour l'aménagement de la route de Valavran, l'ajout d'un collecteur, la suppression de l'éclairage public et l'élagage de CHF 400'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point.

Mme VEGEZZI croyait que ce point avait été discuté en commission Génie Civil, qui l'a préavisé négativement.

M. RYCHNER invite le président de la commission Génie Civil, M. SCHMULOWITZ, à s'exprimer sur ce point. M. SCHMULOWITZ indique que l'élagage n'est pas du ressort de la commission Génie Civil et que pour cette raison elle ne s'est pas prononcée sur cet objet.

M. RYCHNER signale que la commission Génie Civil a renoncé à préavisé les actes proposés sur cette route, pour la raison que le dossier lui était « relativement peu connu », et que le texte de la délibération mentionne l'abattage d'arbres et non leur élagage. La commission a donc refusé d'accepter quels travaux que ce soit, hormis l'enlèvement du câble vétuste des SIG, qui a d'ailleurs été effectif le lendemain matin, les choses allant « très vite » ou ayant été déjà planifiées.

Mme PITTELOUD fait part de la surprise ressentie devant la présentation de cette délibération, les commissions ayant été convoquées par la suite, et ayant produit des conclusions très claires. Le travail des commissions n'a de toute évidence pas été respecté, autant dans ce cas que dans celui des écopoints évoqués tout à l'heure. En général, les délibérations ne sont pas disponibles pour discussion en commission. La commission Génie Civil n'a pas refusé en bloc la délibération, mais a souhaité qu'une partie en soit renvoyée en commission Environnement et que les informations nécessaires soient disponibles. La commission des Finances n'a pas souhaité se positionner avant le travail de la commission Génie Civil. Mme PITTELOUD, et son groupe avec elle, sont embarrassés devant cette délibération qui ne tient pas compte du travail des commissions. Le PDC ne votera donc pas pour cette délibération.

M. RYCHNER propose que, de manière générale, les commissions se réunissent au moins un mois avant les séances plénières afin que les délibérations puissent être examinées, et soumises dans leur version finale au vote du Conseil municipal. Dans le cas présent, la délibération datée du 25 mars fait référence à la commission Génie Civil du 2 avril et à la commission des Finances du 8 avril, ce qui prouve bien que « cela ne peut pas fonctionner ». Mme MUTILLOD ajoute que la commission des Finances du 8 avril n'a pas eu lieu.

La Présidente demande que les commissions se réunissent avant le Bureau du Conseil municipal, afin que l'on puisse se prononcer sur des délibérations « finies ».

M. GUEX interprète les propos de M. RYCHNER comme une proposition de report du vote à la prochaine séance plénière.

M. HONEGGER admet que l'on a voulu aller trop vite dans ce cas. Il souligne néanmoins que la commission Génie Civil était prévue très en amont, mais que son président n'était pas disponible. Le niveau de préparation n'est pas conforme à ce qui est attendu d'un Exécutif, et il s'en excuse.

M. RYCHNER souligne qu'un délai d'un mois paraît long mais est en fait « beaucoup trop court », d'autant plus pour ce sujet touchant une route d'importance historique, qui doit être traité par les commissions Sécurité, Environnement, Génie Civil, Aménagement du Territoire et des Finances. Mme PITTELOUD précise que la Mairie peut toutefois parer à une situation d'urgence en termes d'élagage.

Mme MUTILLOD redit qu'elle a été surprise que cet objet soit présenté à la commission des Finances avant la commission Génie Civil.

Mme GUINAND croit qu'il ne faut pas agender les commissions d'après les séances du Conseil municipal, mais plutôt l'inverse. L'élaboration de l'ordre du jour doit se baser sur le travail des commissions. La Présidente indique que cela « met de l'eau au moulin du Bureau ».

M. BAUMGARTNER voudrait souligner que l'analyse de la santé des arbres concernés a été réalisée déjà en 2018 par les Artisans de l'arbre.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, et une abstention

le renvoi de la délibération en commissions Génie Civil, Sécurité, Environnement, puis des Finances.

8. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 300'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point.

M. HONEGGER fournit des explications quant aux divers dépassements concernés. Les montants suivants sont prévus : CHF 67'000.- pour l'éclairage de treize passages piétons (amélioration de la sécurité) ; CHF 51'000.- pour l'élagage déjà réalisé d'arbres au chemin des Chênes ; CHF 82'000.- pour la modification de l'ascenseur de la mairie (portes, commandes, pilotage moteur, suspension cabine) ; CHF 100'000.- pour l'exposition Open House : la Commune s'engage à verser CHF 65'000.- supplémentaires en 2020, en prestations en nature ou financières, le budget de CHF 50'000.- préavisé par la commission Culture, Sports et Loisirs pour une prolongation estimée ayant été augmenté par la commission des Finances à CHF 65'000.- sur la base d'un budget détaillé des honoraires du mandataire à CHF 50.-/h. Le contrat avec M. LAMUNIERE n'est pas encore signé. Ce budget sera inclus au budget 2020 si toujours d'actualité.

M. GUEX demande si la ligne comptable liée à l'élagage des arbres est encore fournie. M. HONEGGER répond qu'elle n'est en effet pas épuisée mais qu'elle le sera en octobre. M. GUEX souligne qu'il faut opérer ici un choix « philosophique » entre voter par anticipation, ou en dépassement après que le compte a été épuisé. M. HONEGGER répond que les deux options lui conviennent.

M. BAUMGARTNER indique que l'entretien urgent des arbres au chemin des Chênes a été effectué durant la fermeture du chemin.

M. JOSS demande ce que coûte l'ascenseur en frais d'entretien et réparations. M. HONEGGER répond que ces coûts augmentent avec le temps : CHF 8'000.- en 2015 ; CHF 9'000.- en 2016 ; CHF 1'000.- en 2017 ; CHF 6'000.- en 2018, en sus des frais de contrat. En 2019, CHF 4'000.- ont déjà été dépensés. Ce qui correspond à environ CHF 30'000.- en cinq ans.

Mme GUINAND, s'agissant du projet Open House, souligne qu'une erreur s'est glissée dans les considérants de la délibération : il s'agit bien de CHF 165'000.- et non CHF 150'000.- comme indiqué par erreur.

Mme PITTELOUD dit être quelque peu embarrassée par l'inclusion d'éléments si divers dans une délibération unique, et qui se trouvent dans des phases différentes de décision. Par exemple, on demande au Conseil municipal de voter un montant pour le projet Open House, que le PDC soutient et dont le principe avait déjà été voté par le Conseil municipal mais non inclus au budget, et qui est ici augmenté de CHF 65'000.- en prestations financières ou en nature en 2020. Elle demande que ce montant soit bien inscrit au budget 2020.

Mme UDRY, quant à elle, dit être gênée par cette façon de fonctionner « comme une commune riche », sans vision financière, qui refournit des comptes budgétaires avant qu'ils soient épuisés. Elle a l'impression que « l'on dépense sans compter ».

M. HONEGGER répond qu'un budget est toujours prévisionnel. Il ne cherche rien d'autre qu'un gain de transparence ici. L'une ou l'autre des options de vote lui conviennent.

La Présidente ajoute que les imputations multiples se votent en effet normalement à la fin de l'année en dépassement effectif.

Mme GUINAND propose d'amender la délibération pour en retirer éventuellement les éléments à reporter.

La Présidente soumet au vote chaque élément des considérants à l'approbation des conseillers municipaux :

*vu la volonté de remplacer l'éclairage des passages piétons de la commune : **14 voix pour.***

vu les résultats de l'analyse des Artisans de l'Arbre du 3 juillet 2018 et la nécessité de procéder à l'entretien des chênes sis le long du chemin des Chênes ;

*vu les deux devis retenus de l'entreprise Les Artisans de l'Arbre acceptés en date du 31 janvier 2019 d'un montant total de CHF 50'080.50 : **6 voix pour, 8 contre.***

M. GUEX fait remarquer que l'analyse date du 3 juillet 2018 ; ce montant aurait pu être intégré au budget 2019.

*vu la nécessité de procéder à une modernisation de l'ascenseur de la mairie, en raison de la vétusté de l'installation, et l'offre de Schindler SA du 1^{er} mars 2019 d'un montant de CHF 80'344.20 : **5 voix pour, 9 abstentions.***

vu la volonté de participer à hauteur de ~~CHF 150'000.-~~ CHF 165'000.- pour la tenue de l'exposition Open House, de micro maisons et sculptures sur la commune de Genthod et ses grands domaines, validée par la commission Culture, Sports et Loisirs dans sa séance du 25 février 2019, dont la somme de CHF 100'000.- prévue pour 2019 ;

Mme STALDER fait remarquer que la commission Culture, Sports et Loisirs avait préavisé CHF 150'000.-, et demande si le Conseil municipal peut en effet modifier ce montant à CHF 165'000.-, comme préavisé par la commission des Finances, et l'approuver.

M. HONEGGER souligne que ces montants ont fait l'objet de préavis. La Présidente répond que « là n'est pas la question ». Elle demande ce qui a été voté. Mme VEGEZZI répond que le montant de CHF 150'000.- a été voté sans les informations nécessaires. La Présidente résume que c'est donc le montant de CHF 165'000.- qui a été voté en connaissance de cause, et que c'est cela qui importe. M. RYCHNER dit être interpellé par ce mode de fonctionnement : la commission des Finances devrait se limiter à entériner ou non un montant en lien avec la capacité financière de la Commune, et non modifier le contenu d'une délibération. La Présidente estime qu'il n'y a pas de « gros problème » ici : la commission des Finances a voté en connaissance de cause, ce qui est l'essentiel. On doit faire confiance à nos commissaires. Mme UDRY rappelle que ce budget sera examiné dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Mme MUTILLOD ajoute que la présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs a présenté en commission des Finances ce nouveau budget de CHF 165'000.-. M. RYCHNER répond que tous les membres de la commission Culture, Sports et Loisirs n'étaient pas présents à cette séance de commission des Finances.

La Présidente demande si quelqu'un s'oppose à l'amendement proposé par Mme GUINAND, ce qui n'est pas le cas. Elle procède donc une nouvelle fois au vote de cet amendement :

*vu la volonté de participer à hauteur de ~~CHF 150'000.-~~ CHF 165'000.- pour la tenue de l'exposition Open House, de micro maisons et sculptures sur la commune de Genthod et ses grands domaines, validée par la commission Culture, Sports et Loisirs dans sa séance du 25 février 2019, dont la somme de CHF 100'000.- prévue pour 2019 : **12 voix pour, 2 abstentions.*** M. RYCHNER souligne que cette décision est contraire à ce qui a été décidé en commission.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente donne lecture du projet de délibération amendée.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 300'000.- CHF 249'000.-

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits ;

vu la volonté de remplacer l'éclairage des passages piétons de la commune et le devis retenu des SIG du 21 février 2019 d'un montant de CHF 66'643.90 ;

~~vu les résultats de l'analyse des Artisans de l'Arbre du 3 juillet 2018 et la nécessité de procéder à l'entretien des chênes sis le long du chemin des Chênes ;~~

~~vu les deux devis retenus de l'entreprise Les Artisans de l'Arbre acceptés en date du 31 janvier 2019 d'un montant total de CHF 50'080.50 ;~~

vu la nécessité de procéder à une modernisation de l'ascenseur de la mairie, en raison de la vétusté de l'installation, et l'offre de Schindler SA du 1^{er} mars 2019 d'un montant de CHF 80'344.20 ;

vu la volonté de participer à hauteur de ~~CHF 150'000.-~~ CHF 165'000.- pour la tenue de l'exposition Open House, de micro maisons et sculptures sur la commune de Genthod et ses grands domaines, validée par la commission Culture, Sports et Loisirs dans sa séance du 25 février 2019, dont la somme de CHF 100'000.- prévue pour 2019 ;

vu le rapport de la commission des Finances dans sa séance du 26 mars 2019 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de ~~CHF 300'000.-~~ CHF 249'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2019, selon la répartition suivante :
 - CHF 67'000.- éclairage passage piétons, ligne n° 6150.00.31410.00.
 - ~~CHF 51'000.- élagage chemin des Chênes, ligne n° 3420.00.31450.00.~~
 - CHF 82'000.- modification de l'ascenseur de la mairie, ligne n° 0290.00.31440.00.
 - CHF 100'000.- exposition Open House, ligne n° 3290.01.31300.28 NL.
La Commune s'engage à verser CHF 65'000.- supplémentaires en 2020, en prestations en nature ou financières.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

9. Propositions de la Mairie

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Trafic sur la route de Rennex

Mme GUINAND exprime ce qui suit :

« Au risque de sonner comme un disque rayé, j'aimerais intervenir à nouveau concernant la route de Rennex. La situation actuelle d'interdiction d'accès à partir du giratoire à toute heure de la journée (sauf le weekend) me paraît non-optimale à plusieurs égards.

Les habitants de Genthod qui respectent la signalisation sont obligés de faire régulièrement un détour important, d'autant que la route de Collex est également fermée, engendrant perte de temps et pollution supplémentaire. Notre commune s'est récemment vue taxée de « dernier village de Gaulois » dans un mensuel local, du fait de sa volonté de se préserver totalement du trafic dérivé par les travaux sur la route de Suisse. Et, surtout, de nombreuses voitures en transit continuent quand même d'emprunter la route de Rennex tôt le matin, occasionnant un problème non seulement de densité de trafic mais aussi de respect du code de la route et des autres usagers.

Vitesse excessive et dépassements dangereux d'une ou plusieurs voitures, quand ce n'est pas du bus, sont à déplorer. Un accident a failli se dérouler sous mes yeux l'autre jour. Et mes adolescents se plaignent de ne plus se sentir en sécurité à vélo le matin sur cette route, à tel point que je leur ai conseillé de circuler sur le trottoir !

J'ai bien compris que la signalisation ne relève pas des compétences de la Commune, mais je réitère ma proposition de limiter l'interdiction d'accès aux heures où le trafic en direction de Genève est le plus dense (par exemple entre 7h et 9h le matin), en l'assortissant de contrôles réguliers – que la plage de temps restreinte rendra beaucoup plus faciles à effectuer. Le reste de la journée, laissons les voitures circuler librement, en disposant toutefois l'appareil qui affiche la vitesse à tour de rôle en différents points le long de la route.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre cette requête aux autorités concernées. »

M. BAUMGARTNER répond que la police lui a signifié ce matin même qu'elle manque d'effectifs pour contrôler l'interdiction demandée par la Mairie de circuler sur cette route en direction de Genthod entre 7h et 9h. Mme MUTILLOD signale que la commune de Plan-les-Ouates a fermé les hauts de son territoire au trafic frontalier entre 7h et 9h, et que deux policiers ont été dépêchés pour contrôler cette interdiction. Elle regrette que la police ne puisse dégager les effectifs nécessaires pour notre commune. M. HONEGGER souligne que Plan-les-Ouates n'est pas le même secteur. Mme MUTILLOD souligne que la route y a bien été fermée au trafic frontalier. M. HONEGGER souligne que la Commune a envisagé de fermer la route, mais dans ce cas, le trafic en direction de Versoix serait interdit également.

Pétition sur le chemin des Rousses

M. SCHMULOWITZ demande un point de situation sur la pétition proposée par les habitants de la commune en lien au trafic sur le chemin des Rousses. M. HONEGGER répond que ce projet est entre les mains du service juridique du Département concerné. L'accueil de la Direction générale des transports a été favorable ; ce projet devrait donc voir le jour.

Aménagements à la route de Lausanne

M. GUERX demande un point de situation sur la motion du GIG du 6 novembre dernier au sujet d'aménagements cycles et piétons sur la route de Lausanne. Il demande si la Commune a reçu une réponse du Département.

M. HONEGGER répond que la Commune n'a pas reçu de réponse, mais a appris que la route Suisse devait être refaite avec un revêtement phonoabsorbant, et que le Département n'a pas les fonds nécessaires à ce projet d'aménagements. Une lettre a été envoyée il y a environ trois semaines au conseiller d'Etat M. DAL BUSCO pour lui demander de se prononcer sur ces déplacements et sur le planning futur de pose du revêtement phonoabsorbant. A noter que la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix sera intégrée dans le Plan directeur communal. M. GUEx regrette que le Département des transports n'ait pas répondu au courrier de la Mairie au sujet de cet aménagement pour cycles et piétons. M. HONEGGER comprend à ce stade que M. GUEx parle de la motion. Il indique que M. DAL BUSCO a bien reçu la motion, et que les sujets proposés sont traités par les commissions compétentes.

Creux-de Genthod

Mme PITTELOUD a entendu en début de séance qu'un référendum a été lancé au sujet de la délibération votée lors de la dernière séance plénière en date. Elle demande si, conformément à la procédure officielle, un courrier des référendaires ou des mandataires de la liste est parvenu à la Mairie avant la récolte de signatures. M. HONEGGER répond que ce courrier a été reçu en effet.

Rampe pour la baignade des chiens

Des propriétaires ont signalé à Mme PITTELOUD que la rampe de baignade pour chiens au Saugy avait disparu. M. SCHMULOWITZ trouve cruel de mettre les chiens dans le lac en ce moment, lorsque l'eau est très froide. Il semble à Mme VEGEZZI que la rampe n'est pas mise en effet. Mme PITTELOUD demande à la Mairie de vérifier que tout soit en place pour la baignade des chiens.

Piste cyclable route de Valavran

M. GUEx demande si la motion du 13 octobre 2015 du GIG concernant l'extension des aménagements cyclables de la commune a été intégrée à la réflexion de la Mairie sur le réaménagement de la route de Valavran. M. HONEGGER redit que la délibération n'était pas « ficelée » correctement.

11. Divers

Plan des transports cantonal

Mme PITTELOUD informe le Conseil municipal qu'en décembre 2018 le Conseil d'Etat a lancé une consultation sur le réseau des transports cantonal et que la présidente de la commission Aménagement du Territoire a reçu la première information ad hoc le 13 février par mail pour convoquer la commission, alors que le délai pour répondre par une décision du Conseil municipal était fixé au 15 février. Les documents ont été reçus le 14 février. La Mairie n'ayant pas transmis l'information ou les documents, le Conseil municipal n'a donc pas pu se prononcer sur le sujet de la consultation. La Mairie a signifié que « Genthod n'était pas concernée » par le plan des transports cantonal, et qu'une absence de réponse équivalait à une acceptation du plan. Mme PITTELOUD rappelle ici à la Mairie que la commune héberge bien des routes, des transports publics, et des trains, et donc que les transports la concernent en effet. Elle regrette que le Conseil municipal n'ait pu répondre à cette consultation.

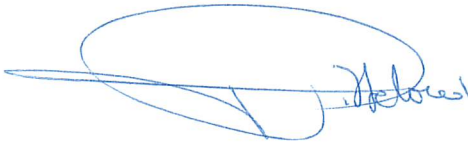
Creux-de-Genthod

Au sujet du référendum lié au Creux-de-Genthod, Mme STALDER informe le Conseil municipal que le droit actuel doit être maintenu jusqu'au résultat du référendum, votation comprise dans le cas d'un aboutissement du référendum. Jusque-là, les titulaires des propriétés du Creux-de-Genthod demeurent propriétaires au nom du *statu quo ante*. En l'état, et jusqu'à cette échéance, la Commune ne peut pas inscrire au budget les montants concernant les bâtiments au Creux-de-Genthod – assurance et autres.

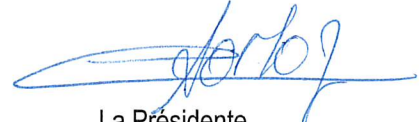
12. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

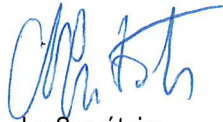
SÉANCE LEVÉE À 22H10



La Secrétaire du Bureau
Fabienne PITTELOUD



La Présidente
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS